



AVIS DE COURSE

30e Challenge Denis Naudin en Habitables Etape du Tour de France Micro 9 et 10 avril 2016 Le Grand Large à Décines Club Nautique de Vaulx en Velin

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3 Le règlement du Championnat de Ligue Rhône-Alpes,
- 1.4 Le règlement du challenge Auvergne-Rhône-Alpes MICRO
- 1.4 Le règlement du Tour de France Micro 2015,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, R1, R2, L norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240.

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire par mail,

3-3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité
- la carte d'identité du bateau (carte valable 4 ans) à demander à Jacques Pottier, délégué Osiris habitable

- les skippers désirant être classés au Tour de France Micro doivent être à jour de leur cotisation à MCF ou à l'association Go-Neptune. Possibilité de la prendre sur place au moment des inscriptions.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS D'INSCRIPTION

Les droits requis sont de 15 euros par bateau.



5. PROGRAMME

- Samedi 9 avril : 10h30 à 14h 30 : Inscriptions à la régata et au repas du soir
15h00 premier signal d'avertissement, courses à suivre
Soir : Repas prévu au Club (20euros)
- Dimanche 10 avril : 10h00 : premier signal d'avertissement : courses à suivre
Il n'est pas prévu de retour à terre pour le midi
15h00 au plus tard : dernier signal d'avertissement
Après les courses : Classement et remise des prix.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

L'avis de course, et les instructions de course seront affichés selon la prescription fédérale. Les annexes aux instructions de course seront remises aux concurrents à la confirmation de leur inscription.

7. LES PARCOURS

Les parcours sont de type côtier ou construit (triangle ou banane)

8. CLASSEMENT

- 8.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.**
- 8.2** Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.
- 8.3 Le système de classement utilisé est le Système de Points à Minima. Le score de la plus mauvaise course sera retiré à partir de 3 courses validées.**
- 8.4. Pour le challenge Denis NAUDIN (Championnat de Ligue) :**
- a) Scratch en temps compensé,
 - b) 1 classement par groupe (A, B, C, R1, R2, L à partir de 5 bateaux)
 - c) 1 classement extrait du général pour les Corsaires
- 8.5. Pour le Tour de France Micro :**
- a) 1 classement général en temps réel
 - b) 1 classement pour chaque catégorie (proto, régata, série, origine) extrait du général,

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Coupes pour chaque classement plus lots.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Eugène Novak tel : 06-44-78-23-44
Mail : eugene.novak@wanadoo.fr